

PV de l'AG des Restos du Cœur de Sion du 4 avril 2025 Ordre du jour

- 1) Accueil des membres et liste de présences
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024
- 5) Rapport du président et autres membres du comité
- 6) Présentation des comptes 2024
- 7) Rapport des vérificateurs et approbation des comptes
- 8) Cotisation 2025
- 9) Modification de deux dispositions statutaires
- 10) Renouvellement du comité : démissions/élections
- 11) Renouvellement des vérificateurs : démission/élection
- 12) Divers

1) Accueil des membres et liste de présences

Le président Henri Kuchler, entouré des membres du Comité, ouvre l'AG à 19h, souhaitant la bienvenue à tous.

Il remercie les 7 membres qui se sont déplacés. Sur les 715 convocations envoyées, 20 membres ont excusé leur absence, tout en renvoyant le formulaire de vote qui détaillait les points inscrits à l'ordre du jour. Ces 20 membres ont approuvés ceux-ci. Nathalie Chavaz, présidente de la Bourgeoisie de Sion, souhaitait participer, mais a malheureusement eu un empêchement de dernière minute.

2) Nomination des scrutateurs

Grégoire Dessimoz est désigné comme unique scrutateur.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre de jour est accepté sans remarque.

4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale par voie de consultation de mars 2024 (cf. art. 10 des Statuts) est disponible sur le site www.restosducoeur-sion.ch. Il est approuvé.

5) Rapport du président et autres membres du comité

Le président Henri Kuchler résume les événements marquants de l'année 2024. Celle-ci a été particulièrement riche, un donateur originaire de Suisse allemande ayant légué CHF 100'000.- à l'association. La situation financière de l'association est ainsi confortable. Tout en poursuivant la tenue des comptes, il souhaite remettre la présidence à Magali Charlet, qui est prête à reprendre cette fonction.

Magali Charlet rappelle qu'elle siège au comité depuis 5 ans, ayant à l'époque été recrutée par Augustin Michaud. Actuellement, elle s'occupe de la communication de l'association, dont elle gère le site Internet et l'adresse email. C'est notamment elle qui répond aux demandes de renseignements des bénéficiaires, des autorités et des associations actives de la région. Tout en habitant à Fribourg, elle reste très attachée à Sion où elle a vécu durant 10 ans et se réjouit de prendre la présidence avec l'aval de l'assemblée.

Jean-Luc Délèze rappelle que pour assurer la distribution de produits alimentaires ou d'hygiène aux personnes dans le besoin, l'association procède de deux manières. D'une part, elle effectue des achats réguliers auprès d'un grossiste (la maison Walker), achats qui sont financés par les dons et avoisinent près de CHF 100'000.- de dépenses par an ; d'autre part, il est chargé d'organiser quatre collectes par année auprès de 9 à 10 grandes surfaces de la région (Sion, Conthey et Savièse). Pour ce faire, il a le soutien efficace de Mme Anne de Kalbermatten, dont il salue la présence ce soir, ainsi que de Mme Christine Baumgartner, qu'il remercie toutes deux chaleureusement. Pour chaque magasin, il faut trouver 6 bénévoles travaillant en binôme durant 3 h (de 8h à 11h, de 11h à 14h ou de 14h à 17h). En sus de ces bénévoles, il faut environ 10 personnes pour acheminer la marchandise jusqu'au local de distribution. C'est son collègue Grégoire Dessimoz qui s'occupe de recruter ces chauffeurs et de planifier leur tournus entre les différentes grandes surfaces. En tout, environ 70 bénévoles sont ainsi nécessaires pour assurer chaque collecte, ce qui représente 280 bénévoles à mobiliser chaque année. La recherche de bénévoles prend beaucoup de temps, de sorte qu'il profite de l'occasion pour rappeler les dates des prochaines collectes prévues les samedis 14 juin, 6 septembre et 29 novembre 2025. Il invite les membres à lui faire savoir si des amis ou proches souhaiteraient y participer. Il signale que deux entreprises (Biofruits et l'hôtel Moxy) ont récemment mis à disposition de l'association plusieurs de leurs employés qui souhaitaient participer à une collecte. L'aide de ces bénévoles a été très appréciée.

Vivant à Conthey, Grégoire Dessimoz a rejoint le comité en même temps que Magali Charlet. Comme expliqué précédemment, c'est lui qui constitue et organise les équipes de chauffeurs indispensables au bon déroulement des collectes.

Tamara Pfammatter a rejoint le comité en début d'année 2024. Elle s'occupe d'organiser la distribution des paniers du cœur qui a lieu chaque jeudi et vendredi après-midi de 14h à 16h30 au local de distribution (hormis durant les fermetures de Noël et d'été). En 2024, c'est plus précisément 4'776 paniers qui ont été distribués, ce qui représente une augmentation de la fréquentation du local de 10% par rapport à 2023. Des produits alimentaires sont ainsi distribués à environ 500 personnes chaque mois. Elle se charge de recruter des bénévoles (au minimum deux personnes pour chaque distribution) et de planifier leur présence au local. Depuis le mois de novembre 2024, elle a pu compter sur l'aide précieuse d'Hugo Tomé que l'association a temporairement employé afin qu'il soit présent à chaque distribution et encadre les nouveaux bénévoles dans leurs tâches, notamment en

leur communiquant « la politique de distribution » de l'association. Elle profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'intéressé (dont le contrat arrivera à échéance fin avril 2025) au nom de tout le comité. Elle remercie également Philippe Jaquet qui passe les commandes et procède aux achats complémentaires de manière à ce que le local de distribution soit toujours approvisionné en suffisance. Elle signale que l'intéressé arrivera à la retraite à la fin de ce mois après de longues années passées au service de l'association. C'est Eric Ducrey qui reprendra ses tâches, ainsi que celle d'Hugo Tomé, comme employé attitré de l'association. Magali Charlet évoque encore l'initiative d'une enseignante du cycle d'orientation de Sion et de ses élèves qui ont souhaité cuisiner et fournir des confitures et autres biscuits de Noël à l'association, ce qui a permis d'égayer la composition des paniers durant la période des Fêtes. Cette initiative appréciée sera probablement répétée à l'avenir.

Valentine Dubois rappelle qu'hormis durant les vacances de Noël et d'été, l'association organise également des soupers chaque jeudi soir à la salle paroissiale de la cathédrale de Sion. Ceux-ci sont l'occasion d'offrir un repas chaud et un moment de convivialité aux bénéficiaires. Elle explique que les membres du comité, accompagnés quelques fois de bénévoles, sont à tour de rôle responsables d'animer ces soupers et de récolter préalablement les invendus que Manor réserve à l'association chaque jeudi soir (invendus qui sont distribués le lendemain au local, en bonus des denrées non périssables composant traditionnellement les paniers). C'est Philippe Jaquet qui a, jusqu'ici, cuisiné les repas dont les restes sont distribués dans des « doggy bags ». Sur place, des volontaires se proposent pour aider à la vaisselle et à la remise en ordre de la salle, ce qui est apprécié. La fréquentation, qui avait baissé durant les années de Covid-19, a commencé à se redresser en 2024 et le comité continue ses efforts de publicité pour que ces soupers touchent le plus d'intéressés possibles (distribution de flyers dans les CMS, auprès du service social, etc.). Au nom du comité, Valentine remercie par ailleurs chaleureusement le SHOMS qui continue d'épauler l'association en animant le souper du premier jeudi de chaque mois. Fabienne Délèze Constantin en profite pour signaler que trois étudiants de l'ECCG de Sierre ont souhaité organiser le souper du 20 février 2025. Il s'agissait d'un projet mené dans le cadre de leur formation en travail social. L'expérience a été un succès, les étudiants ayant cuisiné un succulent repas et animé le repas au grand plaisir des convives présents.

Interrogé sur la tenue d'un Souper de Noël, Henri Kuchler explique qu'il n'a pas eu lieu ces dernières années, faute notamment d'avoir pu trouver une salle adéquate pour l'organiser. L'association verse toutefois une contribution financière (CHF 3'000.- en 2024) à la paroisse de St-Guérin pour la distribution des paniers-repas que celle-ci organise pendant les Fêtes. Le comité ne renonce toutefois pas à relancer les Soupers de Noël, conscient que ceux-ci répondent à un besoin. Magali Charlet explique qu'elle est actuellement en discussion avec l'entreprise Eldora qui a proposé d'organiser gratuitement un repas de fête en fin d'année 2025 et qui disposerait d'un emplacement adéquat. Ses équipes mises à disposition de l'association n'étant toutefois pas disponibles les 24 et 25 décembre, ce projet pourrait avoir lieu quelques jours avant ou juste après ces dates.

Fabienne Délèze Constantin évoque brièvement le travail de secrétariat qu'elle effectue en soutien de la présidence (lettres aux grandes surfaces, prise des PV des séances de comité, contacts avec les autorités fiscales, tenue de la liste des donateurs via Twint, etc.). En décembre, elle organise notamment l'envoi d'un Tout-Ménage dans tout le district d'Hérens-Conthey. Cette action de Noël est la seule levée de fonds de l'association. Elle est assez coûteuse, sachant que les frais d'impression et de distribution augmentent chaque année. Mais elle reste très intéressante, dans la mesure où

elle apporte des ressources substantielles, que ce soit en termes de dons (pour CHF 1.- dépensé, ce sont CHF 7.- à 8.- qui sont donnés en retour) ou de recrutement de nouveaux bénévoles.

La parole est passée à Eric Ducrey que le comité vient donc d'engager pour remplacer Philippe Jaquet. L'intéressé a 50 ans, est père célibataire et a, jusqu'ici, travaillé dans la construction. Souhaitant travailler dans le milieu associatif dans lequel il a déjà été actif, il se réjouit d'assurer la distribution des paniers, d'effectuer les commandes et de cuisiner les soupers du jeudi, étant précisé qu'il a également un autre job d'appoint. Il vient de participer à ses premières distributions et a été touché par les sourires reçus. Ayant récemment participé à l'organisation des Bouffes Pop' que l'Archipel propose chaque 2ème dimanche du mois, il a plein d'idées pour faire profiter l'association de nouvelles sources d'approvisionnement en invendus.

6) Présentation des comptes

En sa qualité de trésorier, Henri Kuchler commente les comptes 2024 qui figurent sur le site de l'association. Il distribue un document illustrant le nombre de paniers distribués sur les quatre dernières années, nombre qui est passé de 2'554 en 2020 à 4'776 paniers distribués en 2024. Cela montre que les 4 collectes organisées auprès des grandes surfaces ne suffisent pas pour approvisionner le local et répondre aux besoins. D'où la nécessité de procéder régulièrement à des achats conséquents (ayant représenté CHF 94'910,15 en 2024, y compris CHF 2'170.05 d'aides financières que l'association continue ponctuellement d'octroyer). Les ressources de l'association sont néanmoins largement suffisantes pour que l'association continue d'assurer ses principales missions (distribution de paniers, soupers du jeudi et aides financières) en 2025. Les généreux et fidèles donateurs sont ici remerciés.

Michèle Dubois, qui participe régulièrement à la distribution comme bénévole, en profite pour relever que les boîtes de légumes en conserve, qui sont achetées pour compléter les stocks entre deux collectes, sont très lourdes pour les usagers, manquent de variété (presque toujours des petits pois-carottes) et que proposer quelques produits frais serait sans doute apprécié des bénéficiaires. Le comité explique qu'il manque malheureusement de place pour stocker des produits frais (en sus de ceux que Manor lui fournit le jeudi soir) et rappelle que d'autres associations de la place se chargent notamment d'en offrir (par. ex. les Caisse Vertes). Avec l'aide d'Eric Ducrey, il ne manquera pas de réfléchir à la manière d'améliorer la composition habituelle des paniers pour y apporter plus de variété.

7) Rapport des vérificateurs et approbation des comptes

En l'absence de Benoît Fournier, Elisabeth Chavaz confirme que les comptes sont très bien tenus (à savoir « au centime près »). Elle donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes publié sur le site et demande l'approbation des comptes 2024. L'AG le fait à l'unanimité et donne décharge au comité.

8) Cotisations 2025

Le Comité propose de maintenir le montant de la cotisation annuelle à CHF 35.-, ainsi que celle du parrainage à CHF 150.-. Soumise au vote, sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Michèle Dubois demande si un bénévole peut participer à l'AG. Il lui est expliqué que la qualité de membre ne s'acquiert, selon les Statuts, que par le versement d'un montant égal ou supérieur au montant de la cotisation annuelle et qu'il est délicat d'encourager les personnes qui donnent déjà de leur temps à s'en acquitter. Hugo Tomé mentionne que certaines associations règlent le montant de la cotisation pour leurs bénévoles, de sorte qu'ils puissent acquérir la qualité de membre et participer à l'assemblée générale.

9) Modification des Statuts

Pour mémoire, Fabienne Délèze Constantin rappelle qu'une modification des art. 10 et 12 des Statuts a été acceptée lors de l'assemblée générale tenue par voie de consultation en mars 2023. L'objectif visé était de formaliser ce mode d'assemblée générale que les restrictions sanitaires dues au Covid-19 avaient rendu nécessaire. Désormais, le Comité peut soit organiser une AG par voie de consultation (dans le cadre de laquelle les membres votent en retournant le formulaire qui leur est envoyé avec le détail des points devant statutairement figurer à l'ordre du jour), soit une AG en présentiel lorsque des points importants doivent être discutés. C'est le cas aujourd'hui, raison pour laquelle le comité a convoqué la présente AG en présentiel.

Le comité propose de modifier l'art. 13 des Statuts traitant de sa composition. Actuellement, le comité ne peut comporter que 7 membres au maximum. Il propose d'augmenter ce nombre à 9, afin de pouvoir accueillir en son sein des forces supplémentaires et, cela étant, mieux répartir la charge de travail qui est conséquente. Il est donné lecture de l'art. 13 dans sa teneur modifiée :

Art. 13 Composition (nouvelle teneur en gras)

Le Comité est composé de 3 à **9** membres. Le président est élu par l'assemblée générale. Pour le reste, le comité se constitue lui-même et compte un responsable des comptes et un secrétaire.

Soumis au vote, le nouvel article 13 est accepté à l'unanimité.

Il est également nécessaire de modifier l'art. 22 traitant de la liquidation de la société, afin de répondre à une exigence légale que le Service cantonal des contributions a récemment rappelé à l'attention du comité pour que l'exonération fiscale, dont l'association bénéficie, soit garantie. Il est donc important d'accepter cette modification demandée par les autorités fiscales. Il est donné lecture de l'art. 22 dans sa teneur modifiée :

Art. 22 Liquidation (nouvelle teneur en gras)

Les comptes de liquidation, dûment vérifiés, sont soumis à l'assemblée générale. Les actifs sociaux restant après paiement des dettes seront remis à une institution ou à une organisation poursuivant un but similaire **qui est exonérée d'impôt**.

Soumis au vote, le nouvel article 22 est accepté à l'unanimité.

10) Renouvellement du Comité

Les membres actuels, à savoir Henri Kuchler, Magali Charlet, Jean-Luc Délèze, Grégoire Dessimoz, Valentine Dubois, Tamara Pfammatter et Fabienne Délèze Constantin, se représentent tous pour un nouveau mandat. Il est proposé de confier la présidence du comité à Magali Charlet, la fonction de trésorier à Henri Kuchler et celle de secrétaire à Fabienne Délèze Constantin.

Au nom de tous ses collègues, Fabienne Délèze Constantin profite de l'occasion pour remercier vivement Henri Kuchler qui a fourni, durant ses années de présidence, un travail aussi important qu'efficace. Ils lui sont tous particulièrement reconnaissants des efforts qu'il a entrepris pour fidéliser les donateurs de l'association et faire rayonner celle-ci. L'intéressé est longuement applaudi par l'assemblée.

A l'unanimité, l'AG accepte de nommer les membres du comité pour un nouveau mandat selon la répartition des fonctions proposée.

11) Renouvellement des vérificateurs

Henri Kuchler remercie Benoît Fournier et Elisabeth Chavaz pour leurs bons et loyaux services et propose de les renouveler en tant que vérificateurs des comptes.

Soumise au vote, la reconduction de leur mandat est acceptée à l'unanimité.

12) Divers

Le comité souligne qu'un nouveau local de distribution, qui soit plus praticable pour les bénéficiaires et les personnes chargées de son approvisionnement, mériterait d'être rapidement trouvé. Ses démarches (annonce dans le Nouvelliste, postulations auprès de régies, etc.) étant jusqu'ici restées vaines, il sollicite l'aide des membres de l'association, rappelant qu'il s'agit de trouver une surface de plein pied d'au moins 70 m2, avec un loyer raisonnable (par ex. CHF 1'500.- par mois), accessible pour un camion de livraison et proche du centre-ville (ou, à tout le moins, bien desservie par les transports publics).

Nadine Waldvogel, qui participe régulièrement à la distribution comme bénévole, se rappelle qu'une personne venant de Fribourg fournissait régulièrement des fromages pour les bénéficiaires, ce qui était très apprécié. Elle demande si le comité a eu récemment de ses nouvelles. Tel n'est, semble-t-il pas le cas, mais Henri Kuchler se renseignera pour savoir ce qu'il est devenu.

L'AG est clôturée officiellement vers 20h00, mais se prolonge autour d'un apéritif.

Fabienne-Délèze Constantin, secrétaire
